



le 02 juin 2023

La bête est malade

Le dernier CSE vient de se terminer et l'histoire se répète : le Groupe Air France va mal !

Malgré les perfusions multiples, les plans de restructuration, les ventes de nos avions (15 ventes en 2021, 15 en 2022 et 4 avions restant à vendre en 2023) , les comptes de HOP sont également dans le rouge à hauteur de 145 Millions.

Retour à la case départ 2019 ! La recapitalisation de 2020 (163 Millions) est partie en fumée. Le PDV n'a donc servi à rien !

Ne culpabilisez pas : Transavia est également dans le rouge, leurs pertes ont été multipliées par 4. Bonjour la pertinence du modèle économique *low cost* qui a motivé la fermeture de nos bases.

La dette du Groupe s'accumule, elle ne fait que monter et devient intenable ... Rien n'est réglé. Cette dette abyssale est passée de 4 à 8 milliards d'euros ces trois dernières années. Tous les efforts à venir ne pourront même pas combler les intérêts liés à cette dette, estimés a minima à 300 millions d'euros par an.

Et pendant ce temps-là Ben Smith s'octroie une augmentation, il ne doit pas être tout seul ! Dans quel monde vit-on ?

Pour HOP, on se rapprocherait de la cible pour l'heure de vol, surtout sur CDG ; c'est plus compliqué sur Lyon.

Il reste un point noir au tableau des pertes chez HOP : les frais de support qui n'ont pas baissé malgré le PDV. C'est un problème qui vient aussi dégrader le coût à l'heure de vol.

Sinon, au menu de 2023, la cible à l'hdv est fixée à 3500 € pour 88000 hdv et une augmentation d'activité de 12,5 % par rapport à 2022. On vient d'apprendre en CSE qu'on reçoit cet été un avion supplémentaire sur CDG, on ne sait pas d'où, ni comment, ni en quelle version !

Quid des régularisations des cotisations CRPN suspendues depuis mars 2020 (estimée à 100 millions d'euros) ? Réponse de la Direction : « **elles seraient provisionnées dans la dette** ».

Foutage de gueule. Pour notre syndicat, c'est détourner le problème ; on ne sait toujours pas quand ni comment ils paieront ces quatre ans d'arriéré de cotisations. Pour la CRPN, vos droits sont toujours bloqués depuis mars 2020. Elles devraient de nouveau être versées par l'employeur à partir de janvier 2024...

Prenez soin de vous